

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 17 janvier 2020

11^{ème} Commission

N° CP-2020-1-11-2

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

DEAA – Prospective et Politique Européenne

STRATEGIE OR
CONVENTION DE FINANCEMENT DE L'INFOBEST PALMRAIN POUR LA
PERIODE 2020-2022

Résumé : Il est proposé de reconduire le soutien du Département à l'INFOBEST Palmrain, instance d'information et de conseil sur les questions transfrontalières, pour les années 2020 à 2022, en approuvant la convention de financement et en autorisant sa signature par la Présidente. La participation départementale s'élève à 53 152,40 € par an, soit un total de 159 457,20 € sur la période concernée. Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de sa réunion du 15 novembre 2019.

L'INFOBEST Palmrain, situé à VILLAGE-NEUF, assure depuis 1993 une mission d'information et de conseil sur les questions transfrontalières à destination des citoyens du Sud du Rhin supérieur. Environ 6 000 demandes y sont traitées chaque année par une équipe franco-germano-suisse composée de 3 chargés de mission (un par pays) et d'une assistante.

Le fonctionnement de l'instance est régi par une convention pluriannuelle, qui fixe notamment la part de chaque pays dans son financement. La convention pour la période 2020-2022 et ses annexes sont jointes au présent rapport.

Pour la période à venir, le budget annuel de l'instance a été fixé à 344 400 € (soit 114 800 € par pays), ce qui représente une hausse minimale (+1,95 %) par rapport au budget en vigueur sur la période 2017-2019, qui était de 337 800 € par an (soit 112 600 € par pays). Cette hausse a été répartie de manière équivalente entre l'ensemble des cofinanceurs.

Le plan de financement annuel sera le suivant :

Partie allemande : 114 800 €, dont :

| | |
|---|----------|
| ▪ Land Bade-Wurtemberg | 57 100 € |
| ▪ Landkreis Lörrach | 49 135 € |
| ▪ Regionalverband Hochrhein-Bodensee | 2 905 € |
| ▪ Ville de Weil am Rhein | 1 500 € |
| ▪ Ville de Lörrach | 1 500 € |
| ▪ Ville de Rheinfelden (Baden) | 1 500 € |
| ▪ RegioGesellschaft Schwarzwald-Oberrhein | 1 160 € |

Partie suisse * : 114 800,00 €, dont :

| | |
|---------------------------|----------|
| ▪ Canton de Bâle-Ville | 57 400 € |
| ▪ Canton de Bâle-Campagne | 57 400 € |

**Les deux cantons récupèrent une partie de leurs subventions auprès de différentes collectivités territoriales et d'associations suisses.*

Partie française : 114 800,00 €, dont :

| | |
|--|-------------|
| ▪ Département du Haut-Rhin | 53 152,40 € |
| ▪ Région Grand Est | 23 074,80 € |
| ▪ Etat français | 21 812,00 € |
| ▪ Communauté d'agglomération « Saint-Louis Agglomération » | 10 791,20 € |
| ▪ Communauté d'agglomération « Mulhouse Alsace Agglomération » | 4 247,60 € |
| ▪ Communauté de Communes Sundgau | 1 722,00 € |

La participation financière du Département, d'un montant de 53 152,40 € par an, permettra de prendre en charge le coût prévisionnel du poste de chargé de mission français, recruté et rémunéré par le Département. Le solde éventuel fera l'objet d'un versement au budget global de l'instance, sur la base d'un état annuel des dépenses engagées pour le chargé de mission, établi par la Direction des Ressources Humaines ; ce solde sera versé en année n+1. Il fera l'objet d'une inscription annuelle au Budget départemental.

Le poste d'assistant de l'instance, également pris en charge par le Département, fait l'objet d'un remboursement par l'instance sur présentation d'un état des dépenses semestriel.

* * * * *

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la convention régissant le fonctionnement et le financement de l'INFOBEST Palmrain et ses annexes pour la période 2020-2022,
- de m'autoriser à signer la convention et ses annexes jointes au présent rapport,
- d'approuver la participation du Département du Haut-Rhin à 53 152,40 € par an, soit 159 457,20 € au total sur la période 2020-2022, incluant d'une part la prise en charge du poste de chargé de mission français, recruté et rémunéré par le Département et mis à disposition de la structure, et d'autre part, le versement au budget global de l'instance, sous forme de participation financière, du reliquat après déduction des dépenses liées à ce poste,

- de préciser que le poste d'assistant de l'instance, intégré dans les effectifs du Département et préfinancé par ce dernier, fera l'objet d'un remboursement sur présentation d'un état des dépenses semestriel. La recette sera recouvrée au programme J613-013-0201-6419-3226-135 du Budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente



Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT